

**Séance du 17 JUIN 2021 (09h30)**  
**Salle Etable-la lombardière**

Nombre de membres titulaires	: 34
En exercice	: 36
Présents	: 20
Votants	: 22
Convocation et affichage	: 11/06/2021
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Thierry LERMET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, William PRIOLON, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Antoine MARTINEZ, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE

**BC-2021-197 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 20 MAI 2021**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** le Procès-Verbal du Bureau Communautaires du 20 Mai 2021,

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-198 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - COTISATION AU DISPOSITIF DU FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL)**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**S'ENGAGE** à contribuer au Fonds Unique Logement à hauteur de 0,40€/habitant chaque année auprès du Département,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-199 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - URBANISME - RETRAIT D'ANNONAY RHONE AGGLO DE L'AGENCE D'URBANISME DE LYON (URBALYON)**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VALIDE** la démission d'Annonay Rhône Agglo de l'agence d'urbanisme de Lyon, URBALYON, et son retrait concomitant

**PRECISE** que cette démission prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément aux statuts approuvés par l'assemblée générale extraordinaire d'URBALYON, le 18 décembre 2020 et lui sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-200 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - URBANISME - RETRAIT D'ANNONAY RHONE AGGLO DE L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT ETIENNE (EPURES)**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VALIDE** le retrait de l'adhésion d'Annonay Rhône Agglo de l'agence d'urbanisme de Saint Etienne, EPURES,

**PRECISE** que ce retrait prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, respectant le préavis de six mois à compter de la notification, conformément aux statuts approuvés par l'assemblée générale extraordinaire d'Epures du 13 octobre 2020

**AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-201 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DE MASSAS - COMMUNE DE SAINT CLAIR - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A M. ATTIAS POUR Y INSTALLER SON ACTIVITE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** la cession d'un tènement de 2 058 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles cadastrées B 943 et 945 sur la zone d'activité de Massas à Saint-Clair, au prix de 40 € HT/m<sup>2</sup> soit un total de 82 320 € HT, à la société Phoenix vêtements et protection, ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité.

**PRÉCISE** que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-202 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DE MASSAS - SAINT CLAIR - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR BRUNO SABATIER POUR Y INSTALLER SON ACTIVITE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**CÈDE** le tènement de 2 232 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle cadastrée B 1565 sur la zone d'activité de Massas à Saint-Clair, au prix de 40 € HT/m<sup>2</sup> soit un total de 89 280 € HT, à Monsieur Bruno Sabatier, ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité.

**PRÉCISE** que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer

toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-203 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - TRANSPORTS SCOLAIRES - TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE 2021/2022 ET AIDES INDIVIDUELLES AUX TRANSPORTS (AIT)**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les tarifs établis dans les transports scolaires pour l'année scolaire 2021/2022 tels que définis ci-dessus pour une application à partir de la rentrée scolaire 2021/2022,

**DÉCIDE D'APPLIQUER** les aides individuelles aux transports (AIT),

**APPROUVE** les tarifs des aides individuelles aux transports (AIT) tels que mentionnés en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-204 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - TRANSPORTS - AVENANTS A LA CONVENTION CADRE OURA ET A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES - 2021**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 4 à la convention-cadre et de l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement de commandes entre Annonay Rhône Agglo et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à compter de leur signature,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer les avenants susmentionnés,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-205 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES - CONTRAT DE PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES ACTIVES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**AUTORISE** la création d'un emploi non permanent pour la direction des transports, sous forme d'un contrat de projet d'une durée de 2 ans avec possibilité de reconduction expresse en fonction de la durée des missions, dans la limite de 6 ans de contrat au total,

**PRECISE** que l'emploi créé correspondra au cadre d'emploi d'ingénieur territorial avec une rémunération basée sur la grille indiciaire de ce cadre d'emploi et un régime indemnitaire correspondant à l'emploi de chargé de mission,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au recrutement et signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-206 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES -  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** la création des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire	Poste mutualisé
Attaché territorial	A	1	Temps complet	Oui
Attaché territorial	A	1	Temps complet	Non
Ingénieur territorial	A	1	Temps complet	Oui

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 17/06/21  
Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.  
Affiché le 24/06/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales